



Séparation concubins, qui garde les chats ?

Par Ogk

Bonjour à tous, moi a ma copine allons malheureusement nous séparer, et j'aimerais savoir qui gardera les chats. Nous avons recueilli le premier que nous avons trouver sur la route, le 2eme, on me l'a donner en main propre. Nous avons entretenu, nourrit et soigner les 2 chats tout les deux. Cependant, ils ont étaient tatouer et identifié sur le carnet de santé au nom de la mère de ma copine, car ils ce font soigné au même endroit que es propres chats. J'aimerais savoir que dis la loi dans ces circonstances...
Merci à vous.

Par morobar

Bonjour,
Il y a présomption de propriété au bénéfice de la mère de votre copine.
mais rien n'empêche un accord contraire.

Par Ogk

Bonjour, merci de votre réponse.
Un accord contraire c'est à dire ? Je suis dans l'obligation de lui demander la garde de mon/mes chats ?
Merci

Par Henriri

Hello !

Bin euh... Ogk, à ce jour quelles sont la ou les personnes qui veulent prendre en charge ces chats chez elle(s) ?

A+

Par ESP

Bonjour
Si vous n'êtes pas prêts à assumer des frais de justice pour vos chats, et de longs délais, vous avez tout intérêt à trouver un terrain d'entente.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La loi ne prévoit pas de "garde" pour les animaux de compagnie comme pour des enfants.
Trouvez un arrangement amiable, la procédure judiciaire serait longue et coûteuse.

Par TUT03

Bonjour

vous avez prie en garde des chats qui ne sont pas à vous, que souhaitez vous ? les rendre à sa propriétaire ? il suffit de le faire
ou les garder ? alors, vous devez trouver un arrangement avec elle